

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

SOMMAIRE

Abeilhan	2
Autignac	3
Cabrerolles	4
Causses-et-Veyran	5
Caussinijouls	6
Faugères.....	7
Fos.....	8
Fouzilhon	9
Gabian.....	10
Laurens	11
Magalas.....	12
Margon	13
Montesquieu.....	14
Murviel-lès-Béziers.....	15
Neffiès.....	16
Pailhès.....	17
Pouzolles.....	18
Puimisson.....	19
Puissalicon	20
Roquessels	21
Roujan.....	22
Saint-Géniès-de-Fontedit	23
Saint-Nazaire-de-Ladarez	24
Thézan-lès-Béziers	25
Vailhan	26

ABEILHAN

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Elargissement du Chemin de la Baraquette (voie communale) à 6m	4007	Commune

AUTIGNAC

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

CABREROLLES

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création de places de stationnement	243	Commune
2	Création de places de stationnement	1025	Commune
3	Création de places de stationnement	977	Commune
4	Agrandissement du cimetière	592	Commune

CAUSSES-ET-VEYRAN

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

CAUSSINIOJOULS

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

FAUGERES

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Aménagement de carrefour entre le chemin du cimetière et la route de Pézenas. Elargissement du Chemin du cimetière à 8m d'emprise	243	Commune
2	Aménagement de carrefour entre le chemin du cimetière et la route de Pézenas. Elargissement du Chemin du cimetière.	142	Commune
3	Espace vert	3593	Commune
4	Espace vert	11036	Commune

FOS

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d’emplacement réservé.

FOUZILHON

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de Pouzolles / RD 15 E3 depuis l'espace de loisirs jusqu'à la rue Draye du Puech de la Masse	2707	Commune
2	Elargissement à 10 mètres d'emprise du chemin de Roquessels	350	Commune
3	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de l'Aqueduc	1151	Commune
4	Elargissement à 8 mètres d'emprise du chemin du Mas de Blaise	607	Commune
5	Création d'une liaison piétonne et/ou technique entre le chemin de Labessagne et un embranchement du ruisseau de Lenne	770	Commune
6	Extension du cimetière communal	1482	Commune
7	Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 15 E3 depuis la RD 174 jusqu'au croisement avec les chemins de service au lieu-dit « La serre »	1385	Commune

GABIAN

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

LAURENS

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

MAGALAS

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Parking public paysager	2606	Commune
2	Elargissement de la voirie	2003	Commune

MARGON

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Stationnement	2124	Commune
2	Equipement public	13570	Commune

MONTESQUIEU

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

MURVIEL-LES-BEZIERS

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Extension de l'EHPAD	6799	Commune
2	Equipement collectif ou de service public	5121	Commune
3	Logements locatifs sociaux	3283	Commune
4	Voie de secours pour la gendarmerie	374	Commune

NEFFIES

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Extension cimetière	3235	Commune

PAILHES

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Elargissement du chemin de la Chapelle	373	Commune

POUZOLLES

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Projet photovoltaïque	4768	Commune
2	Elargissement du chemin de Saint-Jean	129	Commune
3	Elargissement du chemin de Cassan	2236	Commune
4	Extension du cimetière	4168	Commune

PUIMISSON

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Elargissement Rue des Platanes entre rue des Remparts et la RD16E4 à 6 mètres de plate-forme	2854	Commune
2	Elargissement du chemin de Ségrairals. Plate-forme de 6m de la rue du château d'eau à la parcelle D263	1842	Commune
3	Elargissement de la rue du Moulin à Vent de la RD16E4 au monastère à 6m de largeur	1783	Commune
4	Elargissement de la Rue de la Mestrette à 6m	458	Commune

PUISSALICON

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création de places de stationnement	3319	Commune
2	Espace public de valorisation du Moulin	1855	Commune
3	Aménagement d'un cheminement doux	97	Commune

ROQUESSELS

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

ROUJAN

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un équipement d'intérêt général	3801	Commune
2	Extension cimetière	9939	Commune
3	Elargissement de chemin	273	Commune
4	Aménagement de la place Bastard	82	Commune
5	Elargissement de la rue Saint-Laurent	222	Commune
6	Création d'un cheminement doux	4731	Commune
7	Parking	1550	Commune

SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'une aire de stationnement	475	Commune
2	Elargissement de la rue des Boudounes	1072	Commune
3	Aménagement d'un cheminement doux sur le Rieutort	2475	Commune
4	Elargissement du boulevard des Condamines à 13-15m	4300	Commune
5	Elargissement de la rue de Gonne à 13m	806	Commune
6	Création d'un parc public	666	Commune
7	Elargissement de la voie communale à 8m	1396	Commune
8	Elargissement de la rue du Cimetière à 8m	284	Commune
9	Elargissement de la rue du Cimetière à 8m	739	Commune
10	Elargissement de la rue de la Caunette à 12,5m	3024	Commune
11	Elargissement de la rue des Pins à La Roquette à 9,5m	1557	Commune
12	Elargissement de la voie	741	Commune
13	Elargissement et prolongement de la rue des Pins à 10m	3033	Commune
14	Elargissement de la rue des ginestes	1327	Commune
15	Elargissement de la rue Marcel Pagnol à 9m	465	Commune
16	Création d'une aire de stationnement	440	Commune
17	Elargissement de la rue des Clauzades à 10m	1136	Commune
18	Elargissement de la rue Fontarites à 8,5m	624	Commune
19	Création d'un espace de stationnement	4828	Commune
20	Création d'un accès	692	Commune
21	Elargissement d'un chemin communal à 8m	1807	Commune
22	Elargissement d'un chemin communal à 8m	2002	Commune
23	Elargissement de la voirie	48	Commune
24	Création de stationnement	472	Commune
25	Création d'un parking	550	Commune
26	Continuités écologiques de Bouilhonnac	2164	Commune
27	Continuités écologiques de la Gineste	1666	Commune
28	Continuités écologiques du Pontil	812	Commune
29a	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	845	Commune
29b	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	2290	Commune
29c	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	1327	Commune
29d	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	715	Commune
29e	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	337	Commune
29f	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	353	Commune
29g	Continuités écologiques de la plaine de Saint-Pierre	4021	Commune
30	Création d'un espace vert public	941	Commune
31	Servitude de mixité sociale – Création de logements aidés	3253	Collectivités ou particuliers
32	Création d'équipements publics, d'un lotissement communal et d'espaces verts	36708	Commune

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ

Le projet de territoire de la commune ne contient pas d'emplacement réservé.

THEZAN-LES-BEZIERS

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales	18520	Commune
2	Aménagement d'une aire de stationnement	407	Commune
3a	Elargissement de la rue à 8m de la plateforme drainée	393	Commune
3b	Elargissement de la rue à 8m de la plateforme drainée	234	Commune
3c	Elargissement de la rue à 8m de la plateforme drainée	261	Commune
4	Elargissement de la voie communale à 8m de la plateforme drainée	455	Commune
5	Réservation pour création d'un fossé entre RD19 et Taurou	3340	Commune
6	Aménagement paysager	281	Commune
7	Elargissement de la voirie à 15m de la plateforme drainée	14785	Commune
8	Elargissement de la voirie	1480	Commune

VAILHAN

Numéro	Description	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création de places de stationnement	316	Commune

Les périmètres d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Article L151-41 du Code de l'urbanisme

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes. [...] ».

2 périmètres sont concernés à Saint Geniès de Fontedit et à Pouzolles pour une durée de 5 ans.

ELEMENTS DE PATRIMOINE IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

SOMMAIRE

ABEILHAN	2
AUTIGNAC.....	3
CABREROLLES	4
CAUSSES-ET-VEYRAN	5
CAUSSINIOJOULS	6
FAUGERES.....	7
FOS.....	8
FOUZILHON.....	9
GABIAN	10
LAURENS.....	11
MAGALAS.....	13
MARGON	14
MONTESQUIEU.....	15
MURVIEL-LES-BEZIERS	16
NEFFIES	18
PAILHES.....	19
POUZOLLES.....	20
PUIMISSON	21
PUISSALICON	22
ROQUESSELS.....	23
ROUJAN	24
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	25
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	26
THEZAN-LES-BEZIERS	27
VAILHAN	28

ABEILHAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B1010
2	Chapelle	Puech de Belot	A627
3	Tombeau	Le Village	B637
4	Tombeau	Le Village	B1145
5	Tombeau	Le Village	B1372
6	Tombeau	Le Village	B1136
7	Tombeau	Le Village	B1135
8	Tombeau	Le Village	B0586
9	Tombeau	Le Village	B597
10	Niche statue religieuse	Laguillou	B2410

Autres

11	Tour	Le Village	B890
12	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

AUTIGNAC

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E388
---	--------	------------	------

Patrimoine domestique

2	Château type pinardier	Le Village	E534
---	------------------------	------------	------

Patrimoine agricole

3	Ancien moulin à vent	Moulin de Ciffre	D479, D480
---	----------------------	------------------	------------

Bâtiment public

4	Ecole	Le Village	E209
---	-------	------------	------

Autres

5	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
6	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

CABREROLLES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Site castral de hauteur	Cabrerolles	C397, C558, C398, C396, C846
---	-------------------------	-------------	---------------------------------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Cabrerolles	AC73
3	Chapelle	La Liquière	AD163
4	Chapelle	Cabrerolles	C558
5	Chapelle	Aigues Vives	AB27
6	Chapelle	Mont Ceze	D674, D1132

Patrimoine agricole

7	Moulin à vent	Lenthéric	F86
8	Moulin à eau	Lenthéric	F87

Bâtiment public

9	Ancienne école	Aigues Vives	B100
---	----------------	--------------	------

Autres

10	Alignement d'arbres	Lenthéric	Domaine public
----	---------------------	-----------	----------------

CAUSSES-ET-VEYRAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	F157
2	Prieuré	Veyran	C1177
3	Chapelle	Jougrand	C253, C254
4	Chapelle	Le Village	F421

Patrimoine eau

5	Source et citerne	Le Village	F254
6	Lavoirs	Le Village	F255

Autres

7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
---	---------------------	------------	----------------

CAUSSINIOJOULS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Ancien château	Caussiniojoul	C766
---	----------------	---------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	C24
3	Chapelle	Le Puech	A389

FAUGERES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E110
2	Eglise	Le Village	A531
3	Temple	Le Village	E294
4	Temple	Le Village	E260
5	Chapelle	Le Village	E42
6	Chapelle	Coste-Caude	D107
7	Chapelle	Etienne Saint-Eglise	B1045
8	Chapelle	La Caumette	A203

Patrimoine agricole

9	Ancienne cave	Mas d'Olivier	D64
10	Moulin	Les Trois Tours	E795

Bâtiments publics

11	Ancienne gare	La Gare	D1142
12	Ecole	Le Village	E376

Autres

13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

15	Les Mates Basses
16	Site Mont Marcou

FOS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	B303
---	---------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	B303
---	--------	------------	------

Autres

3	Fourches patibulaires	Les Fourques	B164
4	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public

FOUZILHON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B460
2	Chapelle	Les Cabanisses	B386

Patrimoine agricole

3	Tour de l'éolienne	Les Cabanisses	B382
---	--------------------	----------------	------

Patrimoine domestique

4	Maison remarquable	Le Village	B852
---	--------------------	------------	------

Autres

5	Pont de pierre	Le Village	Domaine public
6	Remparts	Le Village	Domaine public

GABIAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	AC139
2	Chapelle	Les Mazes	D36

Patrimoine meunier

3	Site de la Resclauze	La Resclauze	E763
4	Moulins à eau	La Resclauze	E933

Patrimoine domestique

5	Ensemble bâti de typologie identique	Le Village	AC269, AC270, AC271, AC458, AC273, AC274
---	--------------------------------------	------------	--

Autres

6	Viaduc romain	Le Village	D712
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Coste Rouge	Domaine public

Patrimoine surfacique

11	Jardins potagers
12	Jardins / vignes cultivées

LAURENS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	F697, F149
---	---------	------------	------------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	F54
3	Abbaye de Sauvanès	Sauvanès	B443

Patrimoine agricole

4	Ancienne distillerie	Le Village	F1133, F1134, F933
5	Ferme fortifiée	Le Village	F862
6	Ancienne exploitation remarquable	Fouisse	D1194, D1138, D1139, D1193, D1159

Patrimoine meunier

7	Moulin à vent	Le Village	F1255
---	---------------	------------	-------

Patrimoine eau

8	Source	Le Village	Domaine public
---	--------	------------	----------------

Bâtiments publics

9	Mairie	Le Village	F239
10	Maison du peuple	Le Village	F197
11	Tour de l'horloge	Le Village	F150
25	Ancienne gare	Le Village	C995, C996

Autres

12	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
20	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
21	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
22	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
23	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
24	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

MAGALAS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Chapelle	La Faysse	G1659
2	Chapelle	Mas de la Garrigue	A525
3	Sculpture religieuse	Le Village	G89
4	Chapelle	Campredon	H178
5	Chapelle	La Peyrade	H210

Patrimoine agricole

6	Grange	Le Village	G2014
---	--------	------------	-------

Patrimoine meunier

7	Moulin à vent	Le Village	G1144
---	---------------	------------	-------

Patrimoine domestique

8	Ensemble bâti du moulin de Lennes	Lenne	C326, C327
9	Alignement de maisons	L'Arboursy	G827

Autres

10	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

12	Point haut – ancien site castral
----	----------------------------------

MARGON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B562
---	--------	------------	------

Patrimoine agricole

2	Grange	Lous Greses	B787
3	Ancien domaine	Le Village	B702
4	Ancien domaine	La Condamine	A77

Patrimoine domestique

5	Immeuble d'habitation architecture des années 30	Le Village	B701
---	---	------------	------

Autres

6	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

MONTESQUIEU

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château en ruine	La Roque	D250
---	------------------	----------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Paders	B117
3	Chapelle	Traves de l'Eglise	D114

Autres

4	Arbre remarquable	Hameau du Mas Rolland	Domaine public
---	-------------------	--------------------------	----------------

MURVIEL-LES-BEZIERS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Chapelle	Château de Coujan	BC76
2	Chapelle	Camp-mege	AK199
3	Chapelle	Puech Belet	AB141
4	Chapelle	Le Village	AB148

Patrimoine domestique

5	Château de Coujan	Château de Coujan	BC77
6	Château de Mus	Mus	AK200
7	Domaine viticole	Saint-Martin-des-Champs	BN281
8	Portail et perron	Le Village	AD192
9	Maison paysanne	Le Village	AC286
10	Pavillon	Le Village	AC1018

Patrimoine agricole

11	Grange	Château de Coujan	BC76
----	--------	-------------------	------

Patrimoine meunier

12	Moulin	Le Village	AD265
----	--------	------------	-------

Bâtiments publics

13	Salle de conférence	Le Village	AC844
----	---------------------	------------	-------

Autres

14	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Coujan	Domaine public

Patrimoine surfacique

19	Parc privé	Château de Coujan	BC70, BC71, BC72, BC73, BC74, BC75, BC76, BC77
20	Espace boisé	Coujan	BC65, BC66, BC67, BC68, BC69, BD179, BD180

NEFFIES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	C159
2	Chapelle	Trignan	Domaine public

Patrimoine meunier

3	Moulin de Reboul	Le Theron	B40
4	Moulin de Martin	Les Clapisse	B624
5	Moulin de Julien	Cavayrac	D178
6	Moulin	Trignan	B159
7	Moulin	Trignan	B159
8	Moulin	Trignan	B159

Patrimoine agricole

9	Capitelle	Cabane de l'homme mort	A355
10	Capitelle	Geissieres	E107

Bâtiments publics

11	Ancienne mairie	Le Village	C606
----	-----------------	------------	------

Autres

12	Tour	Le Village	C252
13	Tour	Le Village	C777
14	Toit rouge	Le Théron	B20
15	Tour du château	Le Village	C511
16	Alignement d'arbres	Moussalou	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Moussalou	Domaine public

PAILHES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	D61
2	Chapelle	Montalaurou	A388, A387
3	Niche statue religieuse	Le Village	Domaine public

Patrimoine agricole

4	Grange	Le Village	D135
---	--------	------------	------

Autres

5	Porte d'accès au château	Le Village	D320
---	--------------------------	------------	------

POUZOLLES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	E182
2	Château de Cailhac	Cazilhac	D62

Patrimoine religieux

3	Eglise	Le Village	E232
4	Chapelle	Cayoutals	A878

Patrimoine meunier

5	Moulin à vent	Les Granges	A937
---	---------------	-------------	------

Patrimoine agricole

6	Ancienne exploitation	Le Village	E392
---	-----------------------	------------	------

Autres

7	Château d'eau	Le Village	E396
8	Alignement d'arbres	Lenes	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Lenes	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Mirabel	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Mirabel	Domaine public
12	Alignement d'arbres	Prat Long	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Prat Long	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Puberels	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Puberels	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

19	Terrasses
----	-----------

PUIMISSON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E82
2	Chapelle	Le Village	E119
3	Monastère	Moulin à Vent	A527
4	Statue religieuse	Le Village	Domaine public

Autres

5	Porche avancée (vestige fortification)	Le Village	E284
6	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

PUISSALICON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Demeure de Saint-Pierre de Serjac	Saint-Pierre de Serjac	A311
---	-----------------------------------	------------------------	------

Patrimoine religieux

2	Chapelle	Le Village	B318
3	Chapelle	Le Village	B2300

Patrimoine domestique

4	Ancien domaine viticole	Canet	A141
---	-------------------------	-------	------

Patrimoine meunier

5	Ancien moulin	Salabert	C40
---	---------------	----------	-----

Autres

6	Double porche – Vestige fortification	Le Village	Domaine public
7	Arbre remarquable	Le Village	B45
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

9	Domaine de Canet	A141
10	Verger du Moulin	C41, C42

ROQUESSELS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Site castral de hauteur	Le Village	A551
---	-------------------------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	A654
---	--------	------------	------

ROUJAN

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château abbaye de Cassan	Cassan	AH164
---	--------------------------	--------	-------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	AB92
---	--------	------------	------

Patrimoine domestique

3	Château Sainte Marthe	Peilhan	AE53
---	-----------------------	---------	------

Patrimoine agricole

4	Grange	Le Village	AC473
5	Ancienne distillerie	Le Village	AC5

Bâtiments publics

6	Mairie	Le Village	AD88
---	--------	------------	------

Autres

7	Tour	Le Village	Domaine public
8	Arbre remarquable	Saint-Majan	A383
9	Alignement d'arbres	Cassan	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Pecheraud	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Pecheraud	Domaine public
12	Alignement d'arbres	Coudouloux	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Coudouloux	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Vigne du Figuier	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Campredier	Domaine public
20	Alignement d'arbres	Campredier	Domaine public
21	Alignement d'arbres	Noriens	Domaine public
22	Alignement d'arbres	Noriens	Domaine public

Patrimoine surfacique

23	Espace de respiration, intérêt paysager
----	---

SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

Patrimoine religieux

1	Chapelle	Le Village	E384
2	Oratoire	Mas de Gautier	D635
3	Chapelle	Les Boudounes	D624
4	Chapelle	Le Village	E461

Patrimoine agricole

5	Bâtiment agricole	Le Village	E622
---	-------------------	------------	------

Patrimoine meunier

6	Moulin à vent	Gineste	A388
---	---------------	---------	------

Bâtiments publics

7	Mairie	Le Village	E441
---	--------	------------	------

Autres

8	Anciennes écuries	Le Village	Domaine public
9	Porte fortification	Le Village	Domaine public
10	Vestige castrum	Le Village	Domaine public

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	I88
2	Chapelle	Saint-Etienne	F84
3	Chapelle	Saint-Jean	H2

Autres

4	Vestige du château	Le Village	I359
---	--------------------	------------	------

THEZAN-LES-BEZIERS

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	AK389
2	Chapelle	Aspiran	AT144

Patrimoine agricole

3	Ancienne exploitation	Lamarre	AH105
4	Ancienne distillerie	Le Village	AL436

Bâtiments publics

5	Mairie	Le Village	AK44
---	--------	------------	------

Autres

6	Pont sur l'Orb	Cazouls	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

VAILHAN

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château de Vailhan	Le Chateau	B423
---	--------------------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	B925
---	--------	------------	------

Patrimoine surfacique

3	Jardins potagers irrigués
---	---------------------------

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX STECAL

	Nt1 – Murviel-lès-Béziers – Saint Massal
Emprise au sol	L'emprise au sol sera limitée à 2200 m ² au total.
Hauteur des constructions	La hauteur maximale autorisée est de 8 mètres pour les constructions nouvelles, sauf pour les extensions et les surélévations contiguës à une autre construction où la hauteur totale maximale autorisée est celle de la construction existante.
Implantation des constructions	L'implantation des bâtiments respectera les schémas d'aménagement dévolus au projet.
Aspect extérieur	Voir partie générale de la zone Nt
Performances énergétiques et environnementales des constructions	Voir partie générale de la zone Nt
Espaces libres et plantations	Voir partie générale de la zone Nt
Stationnement	Voir partie générale de la zone Nt
Accès	Les accès directs sur la route départementale RD16 sont interdits sauf pour l'accès aux véhicules de secours et d'intervention et sous réserve de l'autorisation et recommandations techniques du service gestionnaire.
Voirie	Voir partie générale de la zone Nt
Desserte par les réseaux	Voir partie générale de la zone Nt

DISPOSITIONS SPECIFIQUES PROPRES AUX DIFFERENTS SECTEURS DE LA ZONE AU

Les dispositions qui suivent complètent et/ou remplacent les prescriptions de la zone AU pour chaque secteur identifié.

ABEILHAN

OAP n°1 – Les Faïsses

Programmation	30 % d'espaces de pleine terre sur les espaces privés
Maillage viaire et mobilités	2 places de stationnement par logement sur les parcelles privées (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - Implantation de haies bocagères en périphérie des zones agricoles

OAP n°2 – Chemin de l'Estang

Programmation	20 % d'espaces de pleine terre sur les espaces privés
Maillage viaire et mobilités	/
Intégration paysagère et architecturale	- Implantation de haies bocagères en périphérie des zones agricoles

OAP n°3 – Pôle de services

Programmation	- 100% de logements aidés - 30 % d'espaces de pleine terre sur les espaces privatifs - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 1 place de stationnement par logement ainsi que 0,5 place visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 150m² d'espaces verts communs - Implantation de haies bocagères en périphérie des zones agricoles

OAP n°4 – Rue François Rabelais

Programmation	- Environ 10% minimum de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

OAP n°5 – Castel

Programmation	- Environ 10% minimum de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - Implantation de haies bocagères en périphérie des zones agricoles

CAUSSES-ET-VEYRAN

OAP n°7 – Chemin des Passereaux

Programmation	- Environ 15% minimum de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ou environ 15% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 25 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 15m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

FOUZILHON

OAP n°13 – La Lène

Programmation	- Environ 10% minimum de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - Environ 25% de logements collectifs minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 25% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements collectifs - 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 40 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 15m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

OAP n°14 – Oliveraie

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 30 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 15m minimum pour les alignements -1 arbre tous les 200m ² d'espaces verts communs

OAP n°13 – Route de Gabian

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 5 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 15m minimum pour les alignements -1 arbre tous les 200m ² d'espaces verts communs

GABIANOAP n°16 – Clos du Moulin

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements -1 arbre tous les 100m ² d'espaces verts communs

OAP n°17 – Chemin du Pétrole

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements

MURVIEL-LES-BEZIERSOAP n°32 – Labéouradou

Programmation	- Environ 25% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 25% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 20 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- Plantation d'1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - Plantation d'1 arbre minimum par tranche de 200m ² d'espaces verts communs - Préservation de la ripisylve à 100% - 5% de l'emprise du projet à bloquer pour le bassin de rétention

NEFFIES

OAP n°33 – Chemin de Piocal

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 150m ² d'espaces verts communs

OAP n°36 – Chemin de Saint-Saturnin

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 150m ² d'espaces verts communs

PAILHES

OAP n°37 – Les Taillades 2

Programmation	- Environ 10% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre sur les espaces privatifs - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 150m² d'espaces verts communs - Implantation de haies bocagères en périphérie des zones agricoles / naturelles

POUZOLLES

OAP n°38 – Chemin du Verlorone

Programmation	- Environ 20% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 20% de logements collectifs minimum sur l'ensemble de l'opération ou 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements collectifs - 20 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 20 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

PUIMISSON

OAP n°40 – Rue des Grands Champs

Programmation	- Environ 10% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 20 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs - 1 place par logement collectif - 1 place par logement social
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

OAP n°41 – Chemin des Mestrettes

Programmation	- Environ 10% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 5 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

OAP n°42 – Rue du Château d'eau

Programmation	- Environ 10% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 10% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 5 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 150m² d'espaces verts communs - Implantation de haies bocagères en périphérie des zones agricoles / naturelles

PUISSALICON

OAP n°43 – Cave coopérative

Programmation	- Environ 25% de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ou environ 25% de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - Environ 25% de logements collectifs sur l'ensemble de l'opération ou environ 25% de la surface de plancher globale dédiée à des logements collectifs - 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 20 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries) - 100m² de surface de plancher à destination d'une activité économique
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privative et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs - 1 place de stationnement par logement social - 10 places de stationnement minimum dédiées à l'activité économique
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

OAP n°44 – Chemin de la Condamine

Programmation	- 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements

OAP n°45 – Chemin de Puech Navaque

Programmation	- 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m ² d'espaces verts communs

OAP n°46 – Avenue de Béziers

Programmation	- 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 5 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	/

OAP n°47 – Chemin du Sabalou

Programmation	- Environ 25% de logements sociaux sur l'ensemble de l'opération ou environ 25% de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - Environ 25% de logements collectifs sur l'ensemble de l'opération ou environ 25% de la surface de plancher globale dédiée à des logements collectifs - 20 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 25 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs - 1 place de stationnement par logement social
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs

OAP n°48 – Route d'Espondeilhan

Programmation	- 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 200m ² d'espaces verts communs

OAP n°49 – Chemin du Moulin à Vent

Programmation	- 20 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements

SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

OAP n°54 – PAPAG

Programmation	- Environ 20% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 20 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m² d'espaces verts communs - 10% de l'emprise du projet à bloquer pour la gestion aérienne des eaux de pluie

OAP n°55 – Le Pré

Programmation	- Environ 20% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 40 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements

OAP n°57 – Boulhonnac – Zone AU

Programmation	- 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	/

OAP n°59 – Caunette

Programmation	- Environ 20% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 25 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs - 10 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 150m² d'espaces verts communs

OAP n°60 – Rue du Moulin

Programmation	- 10 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- Urbanisation des constructions au maximum R+1 - 1 arbre tous les 150m² d'espaces verts communs - Coefficient de ruissellement de maximum 0,5 pour les places de stationnement (hors PMR)

OAP n°61 – Condamines

Programmation	- Environ 20% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 40 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 150m² d'espaces verts communs

OAP n°62 – Entrée de ville Nord

Programmation	- 30 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 20 % d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 200m ² d'espaces verts communs

THEZAN-LES-BEZIERSOAP n°65 – René Soulette

Programmation	- Environ 20% de logements sociaux minimum sur l'ensemble de l'opération ou environ 20% minimum de la surface de plancher globale dédiée à des logements sociaux - 20% d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10% d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	- 1 arbre tous les 12m minimum pour les alignements - 1 arbre tous les 200m ² d'espaces verts communs

OAP n°66 – Alexandre Dumas

Programmation	- 20% d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles - 10% d'espaces verts communs minimum à créer (y compris le long des voiries)
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	/

OAP n°67 – Rue Pasteur

Programmation	- 20 % d'espaces de pleine terre minimum sur les espaces privatifs en fond de parcelles
Maillage viaire et mobilités	- 2 places de stationnement par logement sur les parcelles privatives (logement social : 1 place) et 1 place et visiteur par logement dans les espaces communs
Intégration paysagère et architecturale	/

OAP n°68 – Boulevard Georges Clémenceau

Programmation	- 100 % de logements sociaux
Maillage viaire et mobilités	/
Intégration paysagère et architecturale	/

Périmètre de sauvegarde du linéaire commercial au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

Article L151-16 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et délimiter les quartiers, îlots et voies dans lesquels est préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer cet objectif.

Il peut également délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels la préservation ou le développement d'infrastructures et d'équipements logistiques est nécessaire et définir, le cas échéant, la nature de ces équipements ainsi que les prescriptions permettant d'assurer cet objectif. »

A l'intérieur du périmètre de sauvegarde du linéaire commercial repéré au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme sur le document graphique du règlement, le changement de destination des locaux commerciaux ou d'activités en habitat est interdit.

Éléments inventoriés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

En application de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme, le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Les **éléments linéaires** identifiés correspondent à des haies structurantes : elles doivent être préservées en l'état.

Les **éléments surfaciques** ont été définis autour des zones humides et du réseau hydrographique : ils sont non constructibles de façon à éviter tout impact négatif.

Dans les espaces délimités en application de cet article, tous travaux (y compris les coupes et abattages d'arbres) doivent être précédés à minima d'une déclaration préalable.

Les réhabilitations, transformations et extensions sont autorisées en fonction du règlement de la zone. Toute démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir.

Cas particulier des trames arborées identifiées :

. Trame arborée des tissus bâtis du Nord de la CCAM : l'abattage des arbres de haute tige ne peut se faire qu'en le compensant à raison de 2 arbres replantés pour 1 arbre abattu à l'intérieur de l'assiette foncière du projet. Sous réserve de cette obligation, les constructions peuvent être autorisées.

. Trame arborée des tissus bâtis du Sud de la CCAM : l'abattage des arbres de haute tige est interdit hors raisons liées à des risques ou des raisons sanitaires. Les constructions peuvent être autorisées si la demande d'urbanisme démontre que la construction n'impacte pas d'arbre de haute tige.

POINT DE VIGILANCE : les emprises des trames boisées ont été dessinées pour la plupart à partir de vues aériennes.

La co-visualisation de ces fichiers sur un fond cadastral entraîne un décalage des (sur)zonages plus ou moins important.

Si les prescriptions sont à respecter strictement, le service instructeur devra évaluer la justesse des périmètres de risques et tenir compte de ces décalages.

ELEMENTS DE PATRIMOINE IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

SOMMAIRE

ABEILHAN	2
AUTIGNAC.....	3
CABREROLLES	4
CAUSSES-ET-VEYRAN	5
CAUSSINIOJOULS	6
FAUGERES.....	7
FOS.....	8
FOUZILHON.....	9
GABIAN	10
LAURENS.....	11
MAGALAS.....	13
MARGON	14
MONTESQUIEU.....	15
MURVIEL-LES-BEZIERS	16
NEFFIES	18
PAILHES.....	19
POUZOLLES.....	20
PUIMISSON	21
PUISSALICON	22
ROQUESSELS.....	23
ROUJAN	24
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	25
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	26
THEZAN-LES-BEZIERS	27
VAILHAN	28

ABEILHAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B1010
2	Chapelle	Puech de Belot	A627
3	Tombeau	Le Village	B637
4	Tombeau	Le Village	B1145
5	Tombeau	Le Village	B1372
6	Tombeau	Le Village	B1136
7	Tombeau	Le Village	B1135
8	Tombeau	Le Village	B0586
9	Tombeau	Le Village	B597
10	Niche statue religieuse	Laguillou	B2410

Autres

11	Tour	Le Village	B890
12	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

AUTIGNAC

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E388
---	--------	------------	------

Patrimoine domestique

2	Château type pinardier	Le Village	E534
---	------------------------	------------	------

Patrimoine agricole

3	Ancien moulin à vent	Moulin de Ciffre	D479, D480
---	----------------------	------------------	------------

Bâtiment public

4	Ecole	Le Village	E209
---	-------	------------	------

Autres

5	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
6	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

CABREROLLES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Site castral de hauteur	Cabrerolles	C397, C558, C398, C396, C846
---	-------------------------	-------------	---------------------------------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Cabrerolles	AC73
3	Chapelle	La Liquière	AD163
4	Chapelle	Cabrerolles	C558
5	Chapelle	Aigues Vives	AB27
6	Chapelle	Mont Ceze	D674, D1132

Patrimoine agricole

7	Moulin à vent	Lenthéric	F86
8	Moulin à eau	Lenthéric	F87

Bâtiment public

9	Ancienne école	Aigues Vives	B100
---	----------------	--------------	------

Autres

10	Alignement d'arbres	Lenthéric	Domaine public
----	---------------------	-----------	----------------

CAUSSES-ET-VEYRAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	F157
2	Prieuré	Veyran	C1177
3	Chapelle	Jougrand	C253, C254
4	Chapelle	Le Village	F421

Patrimoine eau

5	Source et citerne	Le Village	F254
6	Lavoirs	Le Village	F255

Autres

7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
---	---------------------	------------	----------------

CAUSSINIOJOULS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Ancien château	Caussiniojoul	C766
---	----------------	---------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	C24
3	Chapelle	Le Puech	A389

FAUGERES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E110
2	Eglise	Le Village	A531
3	Temple	Le Village	E294
4	Temple	Le Village	E260
5	Chapelle	Le Village	E42
6	Chapelle	Coste-Caude	D107
7	Chapelle	Etienne Saint-Eglise	B1045
8	Chapelle	La Caumette	A203

Patrimoine agricole

9	Ancienne cave	Mas d'Olivier	D64
10	Moulin	Les Trois Tours	E795

Bâtiments publics

11	Ancienne gare	La Gare	D1142
12	Ecole	Le Village	E376

Autres

13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

15	Les Mates Basses
16	Site Mont Marcou

FOS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	B303
---	---------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	B303
---	--------	------------	------

Autres

3	Fourches patibulaires	Les Fourques	B164
4	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public

FOUZILHON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B460
2	Chapelle	Les Cabanisses	B386

Patrimoine agricole

3	Tour de l'éolienne	Les Cabanisses	B382
---	--------------------	----------------	------

Patrimoine domestique

4	Maison remarquable	Le Village	B852
---	--------------------	------------	------

Autres

5	Pont de pierre	Le Village	Domaine public
6	Remparts	Le Village	Domaine public

GABIAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	AC139
2	Chapelle	Les Mazes	D36

Patrimoine meunier

3	Site de la Resclauze	La Resclauze	E763
4	Moulins à eau	La Resclauze	E933

Patrimoine domestique

5	Ensemble bâti de typologie identique	Le Village	AC269, AC270, AC271, AC458, AC273, AC274
---	--------------------------------------	------------	--

Autres

6	Viaduc romain	Le Village	D712
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Coste Rouge	Domaine public

Patrimoine surfacique

11	Jardins potagers
12	Jardins / vignes cultivées

LAURENS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	F697, F149
---	---------	------------	------------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	F54
3	Abbaye de Sauvanès	Sauvanès	B443

Patrimoine agricole

4	Ancienne distillerie	Le Village	F1133, F1134, F933
5	Ferme fortifiée	Le Village	F862
6	Ancienne exploitation remarquable	Fouisse	D1194, D1138, D1139, D1193, D1159

Patrimoine meunier

7	Moulin à vent	Le Village	F1255
---	---------------	------------	-------

Patrimoine eau

8	Source	Le Village	Domaine public
---	--------	------------	----------------

Bâtiments publics

9	Mairie	Le Village	F239
10	Maison du peuple	Le Village	F197
11	Tour de l'horloge	Le Village	F150
25	Ancienne gare	Le Village	C995, C996

Autres

12	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
20	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
21	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
22	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
23	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
24	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

MAGALAS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Chapelle	La Faysse	G1659
2	Chapelle	Mas de la Garrigue	A525
3	Sculpture religieuse	Le Village	G89
4	Chapelle	Campredon	H178
5	Chapelle	La Peyrade	H210

Patrimoine agricole

6	Grange	Le Village	G2014
---	--------	------------	-------

Patrimoine meunier

7	Moulin à vent	Le Village	G1144
---	---------------	------------	-------

Patrimoine domestique

8	Ensemble bâti du moulin de Lennes	Lenne	C326, C327
9	Alignement de maisons	L'Arboursy	G827

Autres

10	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

12	Point haut – ancien site castral
----	----------------------------------

MARGON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B562
---	--------	------------	------

Patrimoine agricole

2	Grange	Lous Greses	B787
3	Ancien domaine	Le Village	B702
4	Ancien domaine	La Condamine	A77

Patrimoine domestique

5	Immeuble d'habitation architecture des années 30	Le Village	B701
---	---	------------	------

Autres

6	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

MONTESQUIEU

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château en ruine	La Roque	D250
---	------------------	----------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Paders	B117
3	Chapelle	Traves de l'Eglise	D114

Autres

4	Arbre remarquable	Hameau du Mas Rolland	Domaine public
---	-------------------	--------------------------	----------------

MURVIEL-LES-BEZIERS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Chapelle	Château de Coujan	BC76
2	Chapelle	Camp-mege	AK199
3	Chapelle	Puech Belet	AB141
4	Chapelle	Le Village	AB148

Patrimoine domestique

5	Château de Coujan	Château de Coujan	BC77
6	Château de Mus	Mus	AK200
7	Domaine viticole	Saint-Martin-des-Champs	BN281
8	Portail et perron	Le Village	AD192
9	Maison paysanne	Le Village	AC286
10	Pavillon	Le Village	AC1018

Patrimoine agricole

11	Grange	Château de Coujan	BC76
----	--------	-------------------	------

Patrimoine meunier

12	Moulin	Le Village	AD265
----	--------	------------	-------

Bâtiments publics

13	Salle de conférence	Le Village	AC844
----	---------------------	------------	-------

Autres

14	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Coujan	Domaine public

Patrimoine surfacique

19	Parc privé	Château de Coujan	BC70, BC71, BC72, BC73, BC74, BC75, BC76, BC77
20	Espace boisé	Coujan	BC65, BC66, BC67, BC68, BC69, BD179, BD180

NEFFIES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	C159
2	Chapelle	Trignan	Domaine public

Patrimoine meunier

3	Moulin de Reboul	Le Theron	B40
4	Moulin de Martin	Les Clapisse	B624
5	Moulin de Julien	Cavayrac	D178
6	Moulin	Trignan	B159
7	Moulin	Trignan	B159
8	Moulin	Trignan	B159

Patrimoine agricole

9	Capitelle	Cabane de l'homme mort	A355
10	Capitelle	Geissieres	E107

Bâtiments publics

11	Ancienne mairie	Le Village	C606
----	-----------------	------------	------

Autres

12	Tour	Le Village	C252
13	Tour	Le Village	C777
14	Toit rouge	Le Théron	B20
15	Tour du château	Le Village	C511
16	Alignement d'arbres	Moussalou	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Moussalou	Domaine public

PAILHES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	D61
2	Chapelle	Montalaurou	A388, A387
3	Niche statue religieuse	Le Village	Domaine public

Patrimoine agricole

4	Grange	Le Village	D135
---	--------	------------	------

Autres

5	Porte d'accès au château	Le Village	D320
---	--------------------------	------------	------

POUZOLLES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	E182
2	Château de Cailhac	Cazilhac	D62

Patrimoine religieux

3	Eglise	Le Village	E232
4	Chapelle	Cayoutals	A878

Patrimoine meunier

5	Moulin à vent	Les Granges	A937
---	---------------	-------------	------

Patrimoine agricole

6	Ancienne exploitation	Le Village	E392
---	-----------------------	------------	------

Autres

7	Château d'eau	Le Village	E396
8	Alignement d'arbres	Lenes	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Lenes	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Mirabel	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Mirabel	Domaine public
12	Alignement d'arbres	Prat Long	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Prat Long	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Puberels	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Puberels	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

19	Terrasses
----	-----------

PUIMISSON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E82
2	Chapelle	Le Village	E119
3	Monastère	Moulin à Vent	A527
4	Statue religieuse	Le Village	Domaine public

Autres

5	Porche avancée (vestige fortification)	Le Village	E284
6	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

PUISSALICON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Demeure de Saint-Pierre de Serjac	Saint-Pierre de Serjac	A311
---	-----------------------------------	------------------------	------

Patrimoine religieux

2	Chapelle	Le Village	B318
3	Chapelle	Le Village	B2300

Patrimoine domestique

4	Ancien domaine viticole	Canet	A141
---	-------------------------	-------	------

Patrimoine meunier

5	Ancien moulin	Salabert	C40
---	---------------	----------	-----

Autres

6	Double porche – Vestige fortification	Le Village	Domaine public
7	Arbre remarquable	Le Village	B45
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

9	Domaine de Canet	A141
10	Verger du Moulin	C41, C42

ROQUESSELS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Site castral de hauteur	Le Village	A551
---	-------------------------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	A654
---	--------	------------	------

ROUJAN

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château abbaye de Cassan	Cassan	AH164
---	--------------------------	--------	-------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	AB92
---	--------	------------	------

Patrimoine domestique

3	Château Sainte Marthe	Peilhan	AE53
---	-----------------------	---------	------

Patrimoine agricole

4	Grange	Le Village	AC473
5	Ancienne distillerie	Le Village	AC5

Bâtiments publics

6	Mairie	Le Village	AD88
---	--------	------------	------

Autres

7	Tour	Le Village	Domaine public
8	Arbre remarquable	Saint-Majan	A383
9	Alignement d'arbres	Cassan	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Pecheraud	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Pecheraud	Domaine public
12	Alignement d'arbres	Coudouloux	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Coudouloux	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Vigne du Figuier	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Campredier	Domaine public
20	Alignement d'arbres	Campredier	Domaine public
21	Alignement d'arbres	Noriens	Domaine public
22	Alignement d'arbres	Noriens	Domaine public

Patrimoine surfacique

23	Espace de respiration, intérêt paysager
----	---

SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

Patrimoine religieux

1	Chapelle	Le Village	E384
2	Oratoire	Mas de Gautier	D635
3	Chapelle	Les Boudounes	D624
4	Chapelle	Le Village	E461

Patrimoine agricole

5	Bâtiment agricole	Le Village	E622
---	-------------------	------------	------

Patrimoine meunier

6	Moulin à vent	Gineste	A388
---	---------------	---------	------

Bâtiments publics

7	Mairie	Le Village	E441
---	--------	------------	------

Autres

8	Anciennes écuries	Le Village	Domaine public
9	Porte fortification	Le Village	Domaine public
10	Vestige castrum	Le Village	Domaine public

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	I88
2	Chapelle	Saint-Etienne	F84
3	Chapelle	Saint-Jean	H2

Autres

4	Vestige du château	Le Village	I359
---	--------------------	------------	------

THEZAN-LES-BEZIERS

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	AK389
2	Chapelle	Aspiran	AT144

Patrimoine agricole

3	Ancienne exploitation	Lamarre	AH105
4	Ancienne distillerie	Le Village	AL436

Bâtiments publics

5	Mairie	Le Village	AK44
---	--------	------------	------

Autres

6	Pont sur l'Orb	Cazouls	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

VAILHAN

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château de Vailhan	Le Chateau	B423
---	--------------------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	B925
---	--------	------------	------

Patrimoine surfacique

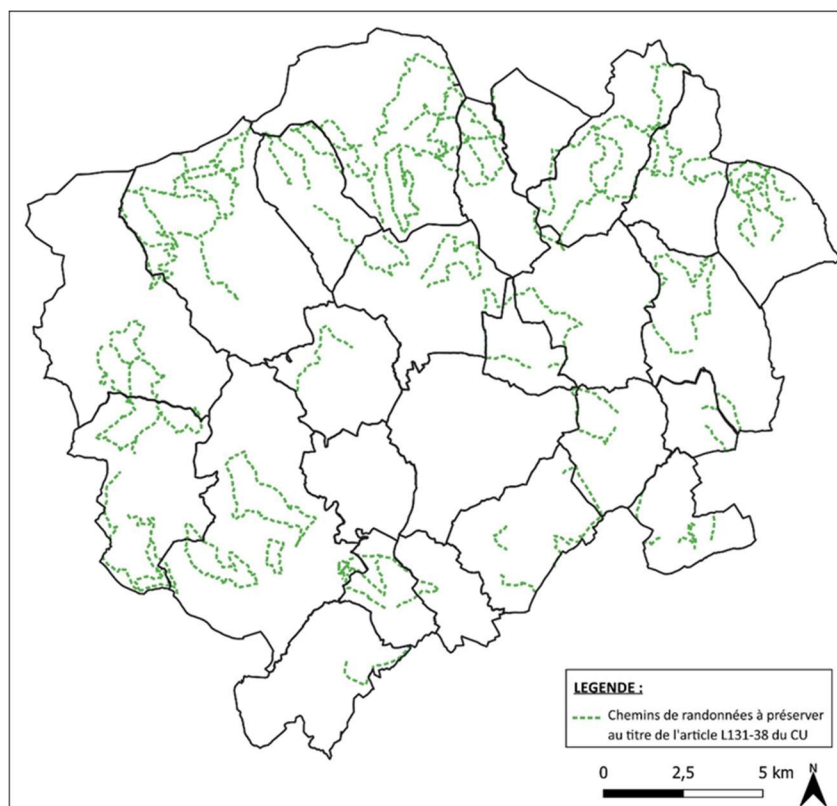
3	Jardins potagers irrigués
---	---------------------------

Les voies de circulation à conserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme

Article L151-38 du Code de l'urbanisme

« Le règlement peut préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public ».

Le territoire intercommunal est traversé par plusieurs itinéraires cyclables et pédestres. Ces chemins de randonnées sont à préserver.



Éléments inventoriés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

En application de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme, le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Les **éléments linéaires** identifiés correspondent à des haies structurantes : elles doivent être préservées en l'état.

Les **éléments surfaciques** ont été définis autour des zones humides et du réseau hydrographique : ils sont non constructibles de façon à éviter tout impact négatif.

Dans les espaces délimités en application de cet article, tous travaux (y compris les coupes et abattages d'arbres) doivent être précédés à minima d'une déclaration préalable.

Les réhabilitations, transformations et extensions sont autorisées en fonction du règlement de la zone. Toute démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir.

Cas particulier des trames arborées identifiées :

. Trame arborée des tissus bâtis du Nord de la CCAM : l'abattage des arbres de haute tige ne peut se faire qu'en le compensant à raison de 2 arbres replantés pour 1 arbre abattu à l'intérieur de l'assiette foncière du projet. Sous réserve de cette obligation, les constructions peuvent être autorisées.

. Trame arborée des tissus bâtis du Sud de la CCAM : l'abattage des arbres de haute tige est interdit hors raisons liées à des risques ou des raisons sanitaires. Les constructions peuvent être autorisées si la demande d'urbanisme démontre que la construction n'impacte pas d'arbre de haute tige.

POINT DE VIGILANCE : les emprises des trames boisées ont été dessinées pour la plupart à partir de vues aériennes.

La co-visualisation de ces fichiers sur un fond cadastral entraîne un décalage des (sur)zonages plus ou moins important.

Si les prescriptions sont à respecter strictement, le service instructeur devra évaluer la justesse des périmètres de risques et tenir compte de ces décalages.

ELEMENTS DE PATRIMOINE IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

SOMMAIRE

ABEILHAN	2
AUTIGNAC.....	3
CABREROLLES	4
CAUSSES-ET-VEYRAN.....	5
CAUSSINIOJOULS	6
FAUGERES.....	7
FOS.....	8
FOUZILHON.....	9
GABIAN	10
LAURENS.....	11
MAGALAS.....	13
MARGON	14
MONTESQUIEU.....	15
MURVIEL-LES-BEZIERS	16
NEFFIES	18
PAILHES.....	19
POUZOLLES.....	20
PUIMISSON	21
PUISSALICON	22
ROQUESSELS.....	23
ROUJAN	24
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	25
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	26
THEZAN-LES-BEZIERS	27
VAILHAN	28

ABEILHAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B1010
2	Chapelle	Puech de Belot	A627
3	Tombeau	Le Village	B637
4	Tombeau	Le Village	B1145
5	Tombeau	Le Village	B1372
6	Tombeau	Le Village	B1136
7	Tombeau	Le Village	B1135
8	Tombeau	Le Village	B0586
9	Tombeau	Le Village	B597
10	Niche statue religieuse	Laguillou	B2410

Autres

11	Tour	Le Village	B890
12	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

AUTIGNAC

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E388
---	--------	------------	------

Patrimoine domestique

2	Château type pinardier	Le Village	E534
---	------------------------	------------	------

Patrimoine agricole

3	Ancien moulin à vent	Moulin de Ciffre	D479, D480
---	----------------------	------------------	------------

Bâtiment public

4	Ecole	Le Village	E209
---	-------	------------	------

Autres

5	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
6	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

CABREROLLES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Site castral de hauteur	Cabrerolles	C397, C558, C398, C396, C846
---	-------------------------	-------------	---------------------------------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Cabrerolles	AC73
3	Chapelle	La Liquière	AD163
4	Chapelle	Cabrerolles	C558
5	Chapelle	Aigues Vives	AB27
6	Chapelle	Mont Ceze	D674, D1132

Patrimoine agricole

7	Moulin à vent	Lenthéric	F86
8	Moulin à eau	Lenthéric	F87

Bâtiment public

9	Ancienne école	Aigues Vives	B100
---	----------------	--------------	------

Autres

10	Alignement d'arbres	Lenthéric	Domaine public
----	---------------------	-----------	----------------

CAUSSES-ET-VEYRAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	F157
2	Prieuré	Veyran	C1177
3	Chapelle	Jougrand	C253, C254
4	Chapelle	Le Village	F421

Patrimoine eau

5	Source et citerne	Le Village	F254
6	Lavoirs	Le Village	F255

Autres

7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
---	---------------------	------------	----------------

CAUSSINIOJOULS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Ancien château	Caussiniojoul	C766
---	----------------	---------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	C24
3	Chapelle	Le Puech	A389

FAUGERES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E110
2	Eglise	Le Village	A531
3	Temple	Le Village	E294
4	Temple	Le Village	E260
5	Chapelle	Le Village	E42
6	Chapelle	Coste-Caude	D107
7	Chapelle	Etienne Saint-Eglise	B1045
8	Chapelle	La Caumette	A203

Patrimoine agricole

9	Ancienne cave	Mas d'Olivier	D64
10	Moulin	Les Trois Tours	E795

Bâtiments publics

11	Ancienne gare	La Gare	D1142
12	Ecole	Le Village	E376

Autres

13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

15	Les Mates Basses
16	Site Mont Marcou

FOS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	B303
---	---------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	B303
---	--------	------------	------

Autres

3	Fourches patibulaires	Les Fourques	B164
4	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public

FOUZILHON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B460
2	Chapelle	Les Cabanisses	B386

Patrimoine agricole

3	Tour de l'éolienne	Les Cabanisses	B382
---	--------------------	----------------	------

Patrimoine domestique

4	Maison remarquable	Le Village	B852
---	--------------------	------------	------

Autres

5	Pont de pierre	Le Village	Domaine public
6	Remparts	Le Village	Domaine public

GABIAN

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	AC139
2	Chapelle	Les Mazes	D36

Patrimoine meunier

3	Site de la Resclauze	La Resclauze	E763
4	Moulins à eau	La Resclauze	E933

Patrimoine domestique

5	Ensemble bâti de typologie identique	Le Village	AC269, AC270, AC271, AC458, AC273, AC274
---	--------------------------------------	------------	--

Autres

6	Viaduc romain	Le Village	D712
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Coste Rouge	Domaine public

Patrimoine surfacique

11	Jardins potagers
12	Jardins / vignes cultivées

LAURENS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	F697, F149
---	---------	------------	------------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	F54
3	Abbaye de Sauvanès	Sauvanès	B443

Patrimoine agricole

4	Ancienne distillerie	Le Village	F1133, F1134, F933
5	Ferme fortifiée	Le Village	F862
6	Ancienne exploitation remarquable	Fouisse	D1194, D1138, D1139, D1193, D1159

Patrimoine meunier

7	Moulin à vent	Le Village	F1255
---	---------------	------------	-------

Patrimoine eau

8	Source	Le Village	Domaine public
---	--------	------------	----------------

Bâtiments publics

9	Mairie	Le Village	F239
10	Maison du peuple	Le Village	F197
11	Tour de l'horloge	Le Village	F150
25	Ancienne gare	Le Village	C995, C996

Autres

12	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
20	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
21	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
22	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
23	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
24	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

MAGALAS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Chapelle	La Faysse	G1659
2	Chapelle	Mas de la Garrigue	A525
3	Sculpture religieuse	Le Village	G89
4	Chapelle	Campredon	H178
5	Chapelle	La Peyrade	H210

Patrimoine agricole

6	Grange	Le Village	G2014
---	--------	------------	-------

Patrimoine meunier

7	Moulin à vent	Le Village	G1144
---	---------------	------------	-------

Patrimoine domestique

8	Ensemble bâti du moulin de Lennes	Lenne	C326, C327
9	Alignement de maisons	L'Arboursy	G827

Autres

10	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

12	Point haut – ancien site castral
----	----------------------------------

MARGON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	B562
---	--------	------------	------

Patrimoine agricole

2	Grange	Lous Greses	B787
3	Ancien domaine	Le Village	B702
4	Ancien domaine	La Condamine	A77

Patrimoine domestique

5	Immeuble d'habitation architecture des années 30	Le Village	B701
---	---	------------	------

Autres

6	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

MONTESQUIEU

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château en ruine	La Roque	D250
---	------------------	----------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Paders	B117
3	Chapelle	Traves de l'Eglise	D114

Autres

4	Arbre remarquable	Hameau du Mas Rolland	Domaine public
---	-------------------	--------------------------	----------------

MURVIEL-LES-BEZIERS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Chapelle	Château de Coujan	BC76
2	Chapelle	Camp-mege	AK199
3	Chapelle	Puech Belet	AB141
4	Chapelle	Le Village	AB148

Patrimoine domestique

5	Château de Coujan	Château de Coujan	BC77
6	Château de Mus	Mus	AK200
7	Domaine viticole	Saint-Martin-des-Champs	BN281
8	Portail et perron	Le Village	AD192
9	Maison paysanne	Le Village	AC286
10	Pavillon	Le Village	AC1018

Patrimoine agricole

11	Grange	Château de Coujan	BC76
----	--------	-------------------	------

Patrimoine meunier

12	Moulin	Le Village	AD265
----	--------	------------	-------

Bâtiments publics

13	Salle de conférence	Le Village	AC844
----	---------------------	------------	-------

Autres

14	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Coujan	Domaine public

Patrimoine surfacique

19	Parc privé	Château de Coujan	BC70, BC71, BC72, BC73, BC74, BC75, BC76, BC77
20	Espace boisé	Coujan	BC65, BC66, BC67, BC68, BC69, BD179, BD180

NEFFIES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	C159
2	Chapelle	Trignan	Domaine public

Patrimoine meunier

3	Moulin de Reboul	Le Theron	B40
4	Moulin de Martin	Les Clapisse	B624
5	Moulin de Julien	Cavayrac	D178
6	Moulin	Trignan	B159
7	Moulin	Trignan	B159
8	Moulin	Trignan	B159

Patrimoine agricole

9	Capitelle	Cabane de l'homme mort	A355
10	Capitelle	Geissieres	E107

Bâtiments publics

11	Ancienne mairie	Le Village	C606
----	-----------------	------------	------

Autres

12	Tour	Le Village	C252
13	Tour	Le Village	C777
14	Toit rouge	Le Théron	B20
15	Tour du château	Le Village	C511
16	Alignement d'arbres	Moussalou	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Moussalou	Domaine public

PAILHES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	D61
2	Chapelle	Montalaurou	A388, A387
3	Niche statue religieuse	Le Village	Domaine public

Patrimoine agricole

4	Grange	Le Village	D135
---	--------	------------	------

Autres

5	Porte d'accès au château	Le Village	D320
---	--------------------------	------------	------

POUZOLLES

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château	Le Village	E182
2	Château de Cailhac	Cazilhac	D62

Patrimoine religieux

3	Eglise	Le Village	E232
4	Chapelle	Cayoutals	A878

Patrimoine meunier

5	Moulin à vent	Les Granges	A937
---	---------------	-------------	------

Patrimoine agricole

6	Ancienne exploitation	Le Village	E392
---	-----------------------	------------	------

Autres

7	Château d'eau	Le Village	E396
8	Alignement d'arbres	Lenes	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Lenes	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Mirabel	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Mirabel	Domaine public
12	Alignement d'arbres	Prat Long	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Prat Long	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Puberels	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Puberels	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

19	Terrasses
----	-----------

PUIMISSON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	E82
2	Chapelle	Le Village	E119
3	Monastère	Moulin à Vent	A527
4	Statue religieuse	Le Village	Domaine public

Autres

5	Porche avancée (vestige fortification)	Le Village	E284
6	Arbre remarquable	Le Village	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

PUISSALICON

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Demeure de Saint-Pierre de Serjac	Saint-Pierre de Serjac	A311
---	-----------------------------------	------------------------	------

Patrimoine religieux

2	Chapelle	Le Village	B318
3	Chapelle	Le Village	B2300

Patrimoine domestique

4	Ancien domaine viticole	Canet	A141
---	-------------------------	-------	------

Patrimoine meunier

5	Ancien moulin	Salabert	C40
---	---------------	----------	-----

Autres

6	Double porche – Vestige fortification	Le Village	Domaine public
7	Arbre remarquable	Le Village	B45
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

Patrimoine surfacique

9	Domaine de Canet	A141
10	Verger du Moulin	C41, C42

ROQUESSELS

N°	Dénomination	Lieu-dit	Cadastre
----	--------------	----------	----------

Bâtiments ou sites majeurs

1	Site castral de hauteur	Le Village	A551
---	-------------------------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	A654
---	--------	------------	------

ROUJAN

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château abbaye de Cassan	Cassan	AH164
---	--------------------------	--------	-------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	AB92
---	--------	------------	------

Patrimoine domestique

3	Château Sainte Marthe	Peilhan	AE53
---	-----------------------	---------	------

Patrimoine agricole

4	Grange	Le Village	AC473
5	Ancienne distillerie	Le Village	AC5

Bâtiments publics

6	Mairie	Le Village	AD88
---	--------	------------	------

Autres

7	Tour	Le Village	Domaine public
8	Arbre remarquable	Saint-Majan	A383
9	Alignement d'arbres	Cassan	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Pecheraud	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Pecheraud	Domaine public
12	Alignement d'arbres	Coudouloux	Domaine public
13	Alignement d'arbres	Coudouloux	Domaine public
14	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
15	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
16	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
17	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
18	Alignement d'arbres	Vigne du Figuier	Domaine public
19	Alignement d'arbres	Campredier	Domaine public
20	Alignement d'arbres	Campredier	Domaine public
21	Alignement d'arbres	Noriens	Domaine public
22	Alignement d'arbres	Noriens	Domaine public

Patrimoine surfacique

23	Espace de respiration, intérêt paysager
----	---

SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

Patrimoine religieux

1	Chapelle	Le Village	E384
2	Oratoire	Mas de Gautier	D635
3	Chapelle	Les Boudounes	D624
4	Chapelle	Le Village	E461

Patrimoine agricole

5	Bâtiment agricole	Le Village	E622
---	-------------------	------------	------

Patrimoine meunier

6	Moulin à vent	Gineste	A388
---	---------------	---------	------

Bâtiments publics

7	Mairie	Le Village	E441
---	--------	------------	------

Autres

8	Anciennes écuries	Le Village	Domaine public
9	Porte fortification	Le Village	Domaine public
10	Vestige castrum	Le Village	Domaine public

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	I88
2	Chapelle	Saint-Etienne	F84
3	Chapelle	Saint-Jean	H2

Autres

4	Vestige du château	Le Village	I359
---	--------------------	------------	------

THEZAN-LES-BEZIERS

Patrimoine religieux

1	Eglise	Le Village	AK389
2	Chapelle	Aspiran	AT144

Patrimoine agricole

3	Ancienne exploitation	Lamarre	AH105
4	Ancienne distillerie	Le Village	AL436

Bâtiments publics

5	Mairie	Le Village	AK44
---	--------	------------	------

Autres

6	Pont sur l'Orb	Cazouls	Domaine public
7	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
8	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
9	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
10	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public
11	Alignement d'arbres	Le Village	Domaine public

VAILHAN

Bâtiments ou sites majeurs

1	Château de Vailhan	Le Chateau	B423
---	--------------------	------------	------

Patrimoine religieux

2	Eglise	Le Village	B925
---	--------	------------	------

Patrimoine surfacique

3	Jardins potagers irrigués
---	---------------------------

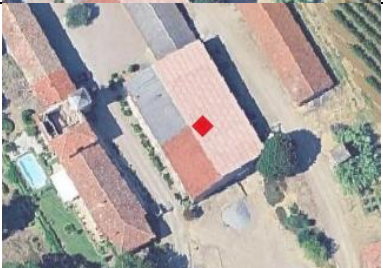
BATIMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE L'URBANISME

SOMMAIRE

ABEILHAN	2
AUTIGNAC.....	4
CABREROLLES	5
CAUSSES-ET-VEYRAN	6
CAUSSINIOJOULS	7
FAUGERES.....	8
FOS.....	9
FOUZILHON.....	10
GABIAN	11
LAURENS	12
MAGALAS.....	13
MARGON	15
MONTESQUIEU.....	16
MURVIEL-LES-BEZIERS	17
NEFFIES	25
PAILHES.....	26
POUZOLLES.....	27
PUIMISSON	28
PUISSALICON	29
ROQUESSELS.....	30
ROUJAN	31
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	32
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	33
THEZAN-LES-BEZIERS	34
VAILHAN	35

ABEILHAN

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Le Perras	A1401, A1403, A1404 ; A1405, A1482 et A1485	
CD 02	Le Perras	A1512, A1514	
CD 03	Le Perras	A1096, A1097, A1098	
CD 04	Le Perras	A1095, A1099	
CD 05	Saint-Jean	A1437	

CD 06	Saint-Jean	A1437	
CD 07	Saint-Jean	A1437	
CD 08	Saint-Jean	A1436	
CD 09	Saint-Jean	A1437	

AUTIGNAC

Pas de bâtiments répertoriés.

CABREROLLES

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	La Grange d'Aïn	F137	 
CD02	La Grange d'Aïn	F138	 

CAUSSES-ET-VEYRAN

Pas de bâtiments répertoriés.

CAUSSINIOJOULS

Pas de bâtiments répertoriés.

FAUGERES

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Rieux Tord	C313	
CD 02	Pouzade	B1134, B1133	

FOS

Pas de bâtiments répertoriés.

FOUZILHON

Pas de bâtiments répertoriés.

GABIAN

Pas de bâtiments répertoriés.

LAURENS

Pas de bâtiments répertoriés.

MAGALAS

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Saint-Jean	F770	
CD 02	Saint-Jean	F771	
CD 03	Saint-Jean	F807	
CD 04	Saint-Jean	F772	
CD 05	Saint-Jean	F808	

CD 06	Saint-Jean	F91	
-------	------------	-----	---

MARGON

Pas de bâtiments répertoriés.

MONTESQUIEU

Pas de bâtiments répertoriés.

MURVIEL-LES-BEZIERS

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Saint-Martin-des-Champs	BN268	
CD 02	Saint-Martin-des-Champs	BN285	
CD 03	Saint-Martin-des-Champs	BN268	
CD 04	Saint-Martin-des-Champs	BN281	
CD 05	Saint-Martin-des-Champs	BN283	

CD 06	Saint-Martin-des-Champs	BN268	
CD 07	Saint-Martin-des-Champs	BN268	
CD 08	Coujan	BC76	
CD 09	Château de Mus	AK200	
CD 10	Château de Mus	AK200	
CD 11	Château de Mus	AK200	

CD 12	Mas de Sébillons	AV155	
CD 13	Mas de Sébillons	AV155	
CD 14	Mas de Sébillons	AV86	
CD 15	Mas Bouchard	BH169	
CD 16	Mas de Pastre	AR399	

CD 17	Mas de Pastre	AR400	
CD 18	Mas des Dames	AP411	
CD 19	Mas des Dames	AP412	
CD 20	Le Ministre	AM162	
CD 21	Le Ministre	AM167	

CD 22	Le Ministre	AM422	
CD 23	Le Ministre	AM165	
CD 24	Domaine Galtier	AS234, AS235, AS236, AS237	
CD 25	Domaine Galtier	AR374	
CD 26	Mas Ballandes	AS360	
CD 27	Mas Ballandes	AS361	

CD 28	Les Castans	AR397	
CD 29	Les Castans	AR398	
CD 30	Coujan	BC77	
CD 31	La Rigaille	AM35	
CD 32	La Rigaille	AM36	
CD 33	La Rigaille	AM38	

CD 34	Domaine Galtier	AR152	
CD 35	Bel Air	AV273	
CD 36	Bel Air	AV274	
CD 37	Bel Air	AV276, 277, 278	
CD 38	Bel Air	AV279	

CD 39	Bel Air	BI0001	
CD 40	Bélandes	AS75, AS74	

NEFFIES

Pas de bâtiments répertoriés.

PAILHES

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Le Fleuride	B464	
CD 02	Le Fleuride	B235	

POUZOLLES

Pas de bâtiments répertoriés.

PUIMISSON

Pas de bâtiments répertoriés.

PUISSALICON

Pas de bâtiments répertoriés.

ROQUESSELS

Pas de bâtiments répertoriés.

ROUJAN

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Le Théron	AT273	

SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	Domaine de la Reynardière	E460	

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ

Pas de bâtiments répertoriés.

THEZAN-LES-BEZIERS

Numéro	Lieu-dit	Parcelles	Repérage du bâtiment
CD 01	La Condamine	AO124	
CD 02	Lamarre	AH105	
CD 03	Lamarre	AH105	

VAILHAN

Pas de bâtiments répertoriés.

Autres éléments réglementés reportés au document graphique de zonage :

- **Emplacements réservés**
- **Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination inventoriés au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme**
- **Éléments d'intérêt patrimonial inventoriés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- **Éléments d'intérêt écologique inventoriés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme**
- **Secteurs sujets à des risques au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme**
- **Périmètres de sauvegarde du linéaire commercial au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme**
- **Chemins à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme**
- **Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)**
- **Espaces boisés classés (EBC)**

Les espaces soumis à des risques au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme

Article R151-34 du code de l'urbanisme

« Dans les zones U, AU, A et N les documents graphiques du règlement font apparaître, s'il y a lieu :

1° Les secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de l'hygiène, de la protection contre les nuisances et de la préservation des ressources naturelles ou l'existence de risques naturels, de risques miniers ou de risques technologiques justifient que soient soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols [...]»

Le règlement identifie les espaces soumis à des risques au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme :

- zone inondable repérée par les PPRI : les projets et aménagements respecteront les dispositions des arrêtés préfectoraux repris dans les annexes
- bandes de 20 mètres, de part et d'autre de l'axe des cours d'eau. Ces bandes ne peuvent faire l'objet de constructions ou d'imperméabilisation des sols. Elles peuvent être revues en fonction d'études ad hoc concernant le risque sur le ou les bassins versants concernés
- zone repérée sur l'AZI (Atlas des Zones Inondables). Sans interdire la construction, ce repérage doit alerter les porteurs de projet sur un éventuel risque d'inondation. Des dispositions sont reprises dans chaque zone en rapport avec ce risque.